

COMpte-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2022

Date de la convocation : 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **Judi 7 avril** à **dix-sept heures trente**, les membres du Conseil Municipal de la ville du Saint-Espirit, régulièrement convoqués, se sont réunis en Mairie, salle des délibérations, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation d'un réseau d'accueil de la petite enfance,
2. Procès-verbal de la séance du 24 février 2022,
3. Compte rendu des délégations du conseil municipal au Maire en vertu de l'Article L.2122-22 du CGCT,
4. Vote du compte de gestion 2021 du Comptable Public,
5. Vote du compte administratif 2021 de l'Ordonnateur,
6. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
7. Vote des taux de la fiscalité directe locale 2022,
8. Vote du budget primitif 2022,
9. Garantie d'emprunt pour le réaménagement de dette au profit de la SIMAR,
10. Compensation financière de la perte de revenus subie par les conseillers municipaux,
11. Acquisition de foncier pour l'aménagement d'un parking paysager en entrée de ville,
12. Acquisition de foncier pour constitution de réserve foncière,
13. Informations diverses.

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE (arrivée à 17h51) - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Peggy FAGOUR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB - (Adjoints) - M. Alexandre GERALD - M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT (arrivée à 18h37) - Mme Ketty MARIE-LUCE - Mme Geneviève SUZANNE - Mme Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) : - Mme Annie GROS-DUBOIS

Procurations :

- M. Steve ALLONGOUT à M. Erick PIGNOL
- M. LAURENT Mickaël à M. Athanase MONDESIR
- Mme Judith DIALLO à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Sabrina TOUYA-PILON à Mme Maryse GOUJON
- Mme Lindsay SAINT-PIERRE à M. Guybert FIRMIN

Étaient absents (es) : - M. Thierry DORVAN
- M. Stephen ADOLPHE
- M. Olivier BERISSON
- Mme Marie-Annick APOCALE
- Mme Maryse PLANTIN

Assistaient également à la réunion :

M. Patrick FARRAUDIERE, **Directeur Général des Services**
M. Emeric BERTRAC, **Directeur de Cabinet du maire**
M. Eddy POGNON, **Directeur du Service Jeunesse & Développement Économique**
M. Alain JOLET, **Directeur des Affaires Scolaires et de la Caisse des Écoles**
M. Richard PASTEL, **Chef de la Police Municipale**
M. Bernard PARTY, **Responsable du Service des Sports**
Mme Marie-Agnès ADJUTOR, **Directrice des Services Techniques**
Mme Nathalie NIJEAN, **Directrice du CCAS**
Mme Valérie MONTLOUIS-FELICITE, **Responsable du Service Secrétariat Général**
Mme Alberte MARIE-JOSEPH, **Responsable du service Ressources Humaines**
Mme Gloria CONSTANCY, **Directrice du Service Urbanisme**
Mme Annick CAROTINE, **Chargée de Communication**
Mme Chantal GELANOR, **Assistante Secrétariat Général /Compte-Rendu PV**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. **Mme Peggy FAGOUR** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle déclare accepter.



Avant de débiter la séance, une minute de silence a été observée en la mémoire de Monique RANO, agent du secrétariat général, décédée le samedi 2 avril dernier.

POINT N° 1 - PRESENTATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Présentation du réseau martiniquais d'accueil des tout-petits, Crech'endo, représenté par M. Philippe EADIE, Mesdames Isabelle JEAN-MARIE et Christelle NIVERT.

Enjeux : Création d'une nouvelle structure d'accueil au Saint-Esprit permettant d'augmenter le taux de couverture de l'offre de garde.

POINT N° 2 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 février 2022.

POINT N° 3 - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire a rendu compte des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir les décisions suivantes :

REFERENCES	OBJET	DECISION
16/2022 du 17/03/2022	Construction d'une passerelle piétonne	Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la DSIL 2022 - Montant sollicité : 121 250,00€
17/2022 du 17/03/2022	Aménagement pédagogique et sportif de la cour de l'école du Morne Lavaleur	Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2022 - Montant sollicité : 188 124,88€
18/2022 du 17/03/2022	Construction d'une passerelle piétonne	Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la DSIL 2022 - Montant sollicité : 188 124,88€
19/2022 du 17/03/2022	Aménagement pédagogique et sportif de la cour de l'école du Morne Lavaleur	Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR 2022 - Montant sollicité : 121 250,00€

POINT N° 4 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 DU COMPTABLE PUBLIC

Suite à la présentation du Compte de gestion 2021 par Jean-Pierre DONVAL, comptable public, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONSTATE** l'exactitude et l'identité des résultats que font apparaître le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public et le Compte administratif du Maire.
- **DIT** que le compte de gestion 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **AUTORISE** le Maire à signer le compte de gestion 2021.

POINT N° 5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE L'ORDONNATEUR

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CONSTATE** l'exactitude et l'identité des résultats que font apparaître le Compte de gestion du comptable assignataire et le Compte administratif du Maire au titre des opérations de dépenses et de recettes de l'exercice 2021.
- **ADOpte** le compte administratif 2021 du Budget Principal de la Ville,
- **ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice 2021,

POINT N° 6 - VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé en 2021 en section d'investissement du budget primitif 2022 comme suit :
 - ✓ R11068 : Réserves - excédents de fonctionnement capitalisés = 484 997,78 €

POINT N° 7 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le maintien des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties au même niveau que ceux votés en 2021, soit :
 - ✓ Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties = 47,25 %
 - ✓ Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties = 18,06 %

POINT N° 8 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2022 d'un montant de 18 050 181,04 € tel que présenté ci-dessous.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et documents, procéder à toutes les formalités légales et contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du présent projet.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 12 513 241,89€

CHAP	LIBELLES	CREDITS 2021	BP 2022	% Evol.
011	Charges à caractère général	2 283 243,80€	2 455 523,75€	+7,5%
012	Charges de personnel	6 527 872,00€	6 687 952,44€	+2,5%
014	Atténuations de produits	346 255,00€	337 847,04€	-2,4%
65	Autres charges de gestion	2 154 365,00€	2 130 829,50€	-1,1%
66	Charges financières	76 847,87€	56 916,03€	-25,9%
67	Charges exceptionnelles	146 772,00€	147 000,00€	+0,2%
022	Dépenses imprévues	0,00€	3 000,00€	-
TOTAL DEPENSES REELLES		11 538 355,67€	11 819 068,76€	+2,4%
023	Virement à la section d'investissement	320 000,00€	448 710,00€	+40,2%
042	Opérations d'ordre entre section	239 896,33€	245 463,13€	+2,3%
TOTAL		12 098 252,00€	12 513 241,89€	+3,4%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 12 513 241,89€

CHAP	LIBELLES	CREDITS 2021	BP 2022	% Evol.
70	Produits des services	92 992,00€	94 600,00€	+1,7%
73	Impôts et taxes	9 043 380,00€	9 290 000,00€	+2,7%
74	Dotations et participations	2 392 123,00€	2 338 451,91€	-2,2%
75	Autres produits de gestion	19 057,00€	20 000,00€	+4,9%
76	Produits financiers	0,00€	189,98€	-
77	Produits exceptionnels	0,00€	700,00€	-
013	Atténuation de charges	80 000,00€	80 000,00€	0,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES		11 628 252,00€	11 823 241,89€	+1,7%
042	Opération d'ordre entre section	460 000,00€	690 000,00€	+50,0%
002	Excédent antérieur reporté	10 000,00€	0,00€	-
TOTAL		12 098 252,00€	12 513 241,89€	+3,4%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 536 939,15€

CHAP	LIBELLES	CREDITS 2021	BP 2022	% Evol.
16	Emprunts (<i>remboursement capital</i>)	476 197,00€	433 580,00€	-8,9%
20	Immobilisations incorporelles (études)	142 776,07€	231 254,50€	+62,0%
21	Immobilisations corporelles (matériels)	436 068,00€	566 145,00€	+29,8%
23	Immobilisations en cours (travaux)	2 341 488,07€	2 857 813,95€	+22,1%
26	Participations et créances rattachées	50 800,00€	50 000,00€	-1,6%
27	Autres immobilisations financières	108 984,00€	156 380,00€	+43,5%
TOTAL DES DEPENSES REELLES		3 556 313,14€	4 295 173,45€	+20,8%
040	Opérations d'ordre entre section	460 000,00€	690 000,00€	+50,0%
001	Solde d'exécution négatif reporté	756 726,00€	551 765,70€	-27,1%
TOTAL		4 773 040,00€	5 536 939,15€	+16,0%

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 536 939,15€

CHAP	LIBELLES	CREDITS 2021	BP 2022	% Evol.
10	Dotations, réserves et fonds divers	849 235,79€	764 997,78€	-9,9%
13	Subventions d'équipement	2 127 814,92€	2 183 968,24€	+2,6%
024	Produit cession d'immobilisations	27 100,00€	0,00€	-
16	Emprunt (<i>nouveau</i>)	1 208 993,00€	1 893 800,00€	+56,6%
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 213 143,71€	4 842 766,02€	+14,9%
021	Virement de la section de fonctionnement	320 000,00€	448 710,00€	+40,2%
040	Opérations d'ordre entre section	239 896,33€	245 463,13€	+2,3%
TOTAL		4 773 040,04€	5 536 939,15€	+16,0%

TABLEAU RECAPITULATIF DU PROJET BUDGET PRIMITIF 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS REELLES	11 819 068,76 €	11 823 241,89 €	3 482 529,85 €	3 590 084,01 €
OPERATIONS D'ORDRE	694 173,13 €	690 000,00 €	690 000,00 €	694 173,13 €
RESULTATS REPORTES 2021	0,00 €	0,00 €	551 765,70 €	484 997,78 €
RESTES A REALISER 2021	0,00 €	0,00 €	812 643,60 €	767 684,23 €
TOTAL	12 513 241,89 €	12 513 241,89 €	5 536 939,15 €	5 536 939,15 €

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2022 = 18 050 181,04 €

POINT N° 9 - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE REAMENAGEMENT DE DETTE AU PROFIT DE LA SIMAR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et 1 abstention (Renée BERNADINE)

- **RENOUVELLE** sa garantie à hauteur de 40% du prêt réaménagé n° 129153 souscrit par la SIMAR auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

POINT N° 10 - COMPENSATION FINANCIERE DE LA PERTE DE REVENUS SUBIE PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'application de la compensation financière des pertes de revenus subies par les élus exerçant une activité professionnelle salariée ou non salariée ET ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction conformément aux dispositions de l'article L.2123-3 du Code général des collectivités territoriales.

POINT N° 11 - ACQUISITION DE FONCIER POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING PAYSAGER EN ENTREE DE VILLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelles D-467 d'un montant de 100 000 € par la Commune en vue de l'aménagement d'un parking et de l'entrée de Ville.
- **AUTORISE** le Maire à saisir l'Etablissement Public Foncier Local de Martinique pour l'acquisition de cette parcelle au bénéfice de la Commune dans le cadre d'une convention de portage.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 12 - ACQUISITION DE FONCIER POUR CONSTITUTION DE RESERVE FONCIERE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelles B-39 d'un montant de 20 000 € par la Commune pour constitution de réserve foncière.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier.

POINT N° 13 - INFORMATIONS DIVERSES

Annonce des différentes informations et manifestations se déroulant sur le territoire communal :

M. Erick PIGNOL :

Rappelle qu'en Martinique, l'entretien des rivières permanentes ou quasi-permanentes relèvent du domaine public fluvial de l'Etat. Sur les cours d'eau domaniaux, l'Etat assure l'entretien du lit mineur uniquement. L'Etat n'a donc pas l'obligation d'entretenir les berges et les rives. Les ravines et autres écoulements sont non domaniaux et appartiennent aux riverains directs jusqu'au milieu du lit.

Informe par ailleurs, que des travaux de curage et d'égavage ont été effectués au quartier Petit Fonds au cours de l'année 2021.

Mme Cynthia JACOB :

A fait un point sur la présence de Tropiques Atrium scène nationale sur le territoire de la commune depuis le mois de mars.

Mardi 12 avril 2022 à 18h30 : Hommage à Solange FITTE DUVAL à la Médiathèque autour de la présentation de l'ouvrage « Chère Solange » d'Anique SYLVESTRE.

Festivités à venir au mois de mai.

M. Athanase MONDESIR :

A fait un compte rendu de sa participation au Congrès de l'Union Nationale des CCAS qui s'est tenu les 29 et 30 mars 2022 à Paris.

M. Jocelyn ALCINDOR :

Indique qu'un dépôt provisoire de pneus à Grand Bassin a été autorisé, la diffusion de vidéos sur Facebook n'a donc pas lieu d'être.

M. Christian MARTIAL :

Informe avoir été interpellé par des administrés de ce quartier, d'où sa réaction et insiste sur le fait que des gravats ont été déversés à proximité de la rivière.

M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE :

C'est bientôt Pâques, le service du Développement économique prévoit des manifestations au niveau du marché. Une communication sera diffusée en ce sens.

Mme Geneviève SUZANNE :

Informe l'assemblée que le principal du collège Edmond Lucien VALARD remercie la municipalité pour la présence de certains élus lors de la remise du diplôme national du brevet.

M. le Maire :

Rappelle que dans le cadre de l'élection présidentielle 2022, une formation pour les présidents de bureau de vote est organisée ce vendredi 8 avril à 11 heures en mairie.

Rappelle les sites visités par le Président du Conseil Exécutif de la CTM, M. Serge LETCHIMY lors de son déplacement le 31 mars dernier sur le territoire communal.

Fin de séance : 20 heures.

Compte-rendu affiché en Mairie le 14 avril 2022

